

N° 2024ARR663

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240402-2024ARR663-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 04/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : ARRÊTÉ PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA TOURETTE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R151-53 et R153-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 503-DDPP-23 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de Loire Forez Agglomération en date du 10/01/2024 ;

Vu le dossier du PLU de la commune de La Tourette approuvé par délibération du 19/12/2017 ;

Vu la modification simplifiée n°1 du PLU de La Tourette approuvée par délibération du 12/03/2019 ;

Vu le dossier ci-annexé ;

ARRETE

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de la commune de La Tourette est mis à jour à la date du présent arrêté par ajout en annexe de l'arrêté préfectoral n° 503-DDPP-23 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de Loire Forez Agglomération.

Article 2 : Le plan local d'urbanisme ainsi mis à jour est consultable à l'hôtel d'agglomération Loire Forez et à la mairie de La Tourette, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 3 : Conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, à partir du 1er juillet 2022, les actes administratifs sont publiés sur les sites internet des collectivités. Aussi, le présent arrêté sera publié par voie électronique pendant un mois à l'hôtel d'agglomération Loire Forez et à la mairie de La Tourette. En cas d'impossibilité technique, le présent arrêté sera mis à disposition du public au format papier.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le préfet de la Loire,

Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,

Monsieur le Président du conseil départemental,

Madame la Directrice Départemental des Territoires de la Loire,

Fait à Montbrison, le 02/04/2024

Pour le Président,

Par délégation, Le Vice-président à la
planification, l'urbanisme et au plan
d'urbanisme intercommunal,

Patrick LEDIEU

